



SERMON DIXHVITIÈSME

PSEAVM. CXIX. v. 121. jusq. 125.

121. *J'ay exercé jugement & justice, ne m'abandonne point à ceux qui me font tort.*
122. *Pleige ton serviteur en bien, & que les orgueilleux ne me fassent tort.*
123. *Les yeux me sont defaillis en attendant ta delivance, & le dire de ta justice.*
124. *Travaille envers ton serviteur suivant ta gratuité, & m'enseigne tes status.*
125. *Je suis ton serviteur, ren moi entendu, afin que je sache tes temoignages.*



EST vne belle & naïve comparaison que celle que le Prophete David fait au premier de ses Pseaumes d'un homme craignant Dieu avec vn arbre planté le long des caus courantes; où il nous apréd que comme l'eau a la vertu de faire croistre les plantes, aussi l'esprit que Dieu donne à ceux qu'il aime, les rend fertiles en toutes bonnes oeuvres : Il est la  
cau-

cause de leur regeneration, comme nostre Seigneur nous le dit Iean 4. *Qu'il faut estre né d'eau & d'esprit: (& s'est pour cela qu'au Baptesme qui est le Sacrement de notre naissance spirituelle: il a employé l'eau pour signe.)* Il est aussi le germe d'où procedét tous les fruits agreables à Dieu par Iesus Christ que nous produisons; & s'est pourquoy ses graces nous sont representées sous cet embleme, *Je repandrai des eaux sur celui qui est alteré (dit le Seigneur) & des rivieres sur la terre seche, Je répendray de mon esprit sur ta posterité, & ma benediction sur ceux qui sortiront de toi, ils germeront comme l'herbage, comme les saules aupres des eaux courantes.* Le Prophete remarque deux choses en cet arbre planté le long des eaux, l'une qu'il produit son fruit en sa saison; & l'autre que son feuillage ne flestrit point: Ce sont les deux choses qui se rencontrent ordinairement aux vrais fideles qui sont arrosez de l'esprit d'enhaut; Car premiere-ment ils s'estudient à la pieté & aux bonnes œuvres qui sont des fruits tres-excellens, selon que l'Apôtre dit Gal. 5. *Que les fruits de l'esprit sont charité, joye, paix, benignité, bonté, loyauté &c.* Ceux qui

Esf. 44.

n'en produisent pas de semblables sont des plantes maudites que la *main du pere n'a point plantées*, & des arbres au pied desquels la *coignée est desja mise*, qui sont prests à estre coupés pour estre jettés au feu, comme parloit S. Iean Baptiste; & ensuite ils sont assurez de la protection de Dieu qui les defend contre la violence de leurs ennemis, comme le verd feuillage garantit les fruits des ardeurs du Soleil: Ils se maintiennent toujours sans crainte d'estre arrachez; Ce que Dieu avoit voulu faire comprendre à son peuple; on defendant expressement de couper les arbres fruttiers pour en faire des machines de guerre, ce qui estoit permis de tout autre bois: Les yeux de l'Eternel veillent pour la conservation des justes, ses oreilles sont enclines à leurs prieres, il ne permet pas qu'on *face du mal à ceux qui ensuivent le bien*, comme Saint Pierre nous l'apprend. Ce sont les deux considerations que nous avons à faire sur les paroles du Prophete que nous venons de chanter & de lire, où en premier lieu, il represente à Dieu les fruits de sa pieté, *J'ay exercé jugement & justice*; & puis il implore son secours dans les dangers où il se

se trouvoit, *Ne m'abandonne point*, ajoute-t-il, *à ceux qui me font tort*, Pleige ton serviteur en bien & que les orgueilleux ne me fassent tort. Ce sont les deux points que nous avons à examiner en l'heure présente moyennant l'assistance de Dieu; au premier nous verrons le devoir du fidele; & au deuxième la grace & la protection du Seigneur sur ceux qui le craignent.

La plupart estiment que lors que David dit ici qu'il a exercé jugement & justice, il parle en qualité de Roi, pour dire qu'il a tenu la balance droite, qu'il a administré la justice sans prevarication, & qu'il s'est acquitté de ce haut emploi que Dieu luy avoit remis entre les mains, en bonne conscience, rendant à chacun ce qui luy estoit deu sans acception de personnes. Car anciennement les Souverains prenoient eux mesmes la peine de vider les differens de leurs sujets & de juger leurs procez, comme vous le voyez 2. Sam. 8. où il est dit *Que David reigna sur tout Israël faisant jugement & justice à tout son peuple*: & au Pseaume 72. où il fait vne excellente priere pour la prosperité du reigne de Salomon, il la

com-

commence en ces mots *O Dieu donne tes jugemens au Roi, & ta justice au fils du Roi, afin qu'il juge ton peuple justement.* & I. Roix 10. il est recité que la Reine de Sœba estoit venuë pour connoistre plus particulièrement la Sageſſe de Salomon, elle admira le bon-heur du peuple d'Israël d'avoir vn tel Roi pour Iuge. *L'Eternel, disoit-elle, a aimé Israël à tousjours, & t'a establi Roi afin de faire jugement & justice.* En effect c'est le devoir des Roix d'exercer la judicature, veu qu'ils sont establis de Dieu pour estre les peres & les Iuges des peuples, pour les entretenir en bonne intelligence les vns avec les autres, ce qui ne se peut faire autrement qu'en terminant leurs differens & en rendant à vn chacun ce qui luy est deu. Quoi que cela soit ainsi, je n'estime pas pourtant que ce soit là le sens des paroles de David. Car quand il composa ce Pſeume il n'estoit pas encore parvenu à la dignité Roiale, comme il paroist par diverses choses qu'il y dit, car il parle comme vn persecuté par son Roi & par ses favoris qu'il appelle *de maudits orgueilleux* au verset 21. il se plaint d'estre exposé à l'opprobre & au  
 mol-

mespris ; que l'on parle mal de luy dans les compagnies, que son ame est attachée à la poudre, qu'elle est fondue d'ennui, que ses yeus sont defaillis en attendant sa delivrance, & qu'il est devenu comme vn ouaire à la fumée, enfin ce qu'il dit au dernier verset qu'il est *comme la brebis égarée*, fait croire avec beaucoup d'apparence qu'il entend par là l'estat où la persecution de Saul le reduisit, le contraignant de s'enfuir & de sortir du Royaume pour chercher parmy les étrangers & les ennemys, vn asile qu'il ne pouvoit pas trouver entre les siens. Il faut donc entendre ce que David dit icy touchant sa conduite pendant qu'il estoit encore homme particulier ; & de fait ces termes de faire justice & jugement sont souvent employez en ce sens, comme quand Dieu dit d'Abraham Gen. 18. *Je connois qu'il commandera à ses Enfans & à sa posterité apres soi qu'ils gardent la voye de l'Eternel, pour faire ce qui est juste & droit : & au 2. des Prov. où il est parlé de l'homme qui cherche la sapience ; Tu entendras justice & jugement, & tout le chemin qui tend à bien : & ler. 22. hola toi qui bastis ta maison par injustice & ses etages sans droiture*

&amp;c. Ton

*&c. Ton Pere n'a-t-il pas mangé & beu, Quand il a fait jugement & justice lors il a prospéré.*

Considerans donc ces paroles comme dites de David pendant qu'il estoit homme particulier, nous en tirons cette instruction, que chaque personne de quelque condition qu'elle soit a vn droit de Jurisdiction qu'elle doit exercer non pas comme Iuge par autorité, mais comme homme par raison, estant obligé par vn devoir naturel de rendre la justice à autrui & à soy-mesme. Ce droit est le plus ancien & le plus naturel de tous; & ce n'est qu'au defaut de ce qu'il n'est pas exercé qu'il faut qu'il y ayt d'autres Iuges qui soyent revestus de l'autorité publique, pour forcer à leur devoir ceux que la raison n'y peut pas rettenir. Car pourquoy sont-ils establis, sinon parce que les particuliers ont manqué à faire justice à leurs prochains, & n'est-il pas vray que si chacun faisoit ce qu'il doit, il ne seroit pas necessaire de recourir à d'autres juges? Que nous manque-t-il pour exercer cette fonction de Iudicature? Si le Iuge a ses Loix auxquelles il doit conformer ses jugemens comme à la reigle souveraine, n'avons-nous pas tous

tous la Loy divine qu'il nous a donnée pour y conformer toutes nos actions ? Si le Juge a son Tribunal d'où il prononce ses Arrests ; chaque homme n'a-t-il pas sa conscience qui l'excuse ou qui l'accuse selon qu'il a fait ou bien ou mal ? Si le Juge a ses sergents pour executer ses ordres, nous avons les facultez de nos ames & de nos corps pour mettre en effect les devoirs de la justice & de l'equité. Sachez donc ô hommes que vous estes appelez à rendre justice & jugement à Dieu, à nos prochains, & à nous mesmes. Au regard de Dieu comme il est notre Souverain & notre Createur qui nous a faits par sa puissance & qui nous conserve par sa bonté, il est juste que nous lui rendions tous les hommages & les adorations de nos corps & de nos ames, que nous nous humilions sous sa main puissante, & que nous raportions toute notre vie à sa gloire. Au regard de nos prochains, il y a des devoirs reciproques auxquels nous sommes obligez les uns envers les autres suivant le rang que nous tenons en la société, comme des peres & meres envers les enfans, & des enfans envers les peres & meres ; des

ma-

maris envers leurs femmes, & des femmes envers leurs maris ; des maitres envers leurs serviteurs : C'est par l'observation de ces devoirs que la société civile s'entretient, sans quoi elle ne peut pas subsister : Nous sommes établis chacun en notre vocation pour estre les dispensateurs de ce que Dieu nous a remis entre les mains, & nous rendrons vn jour conte aussi bien que les Iuges politiques de notre administration. La justice que nous nous devons rendre à nous mesmes, est de posseder nos vaisseaux en sanctification. C'est violer cette justice & se faire tort lors qu'on souille son corps par les impuretez de la paillardise, ou qu'on le ruine par la gourmandise par l'yvrognerie ou par d'autres excès, & quand on pollue son ame par le peché. Mais parce que nous manquons fort souvent à cette justice que nous devons à Dieu, à nos prochains, & à nous mesmes, que nous chopons tous en plusieurs choses, & que nous sommes des Iuges iniques, nous avons encore vn autre Tribunal d'où nous devons prononcer la sentence de notre condannation, nous faisans notre procez, & avouans que nous sommes coupables, c'est de ce Jugement

dont parle l'Apôtre quand il dit aux Corinthiens, *si nous nous jugions nous mesmes, nous ne serions pas jugez par le Seigneur.*

C'est là la justice & le jugement que notre Prophete dit qu'il a exercé, en suite de quoi il demande à Dieu son secours & sa protection *Ne m'abandonne point à ceux qui me font tort &c.* la consequence en est tres-bonne, car puis qu'il s'est étudié de vivre en la crainte de Dieu, il a sujet d'esperer sa faveur, Dieu qui est juste promettant de rendre à un chacun selon ses œuvres, & de faire trouver à l'homme selon son train; son Ange se campe à l'entour de ceux qui le craignent, & les garantit, ses yeux sont sur les justes & ses oreilles sont attentives à leur cri. *Quand ils crient l'Eternel les exauce, & les delivre de toutes leurs detresses. Le juste a des maux en grand nombre, mais le Seigneur le delivre de tous. Il rachette l'ame de ses serviteurs & nul de ceux qui se retirent vers lui ne sera detruit.* C'est ce que Dieu ordonne à son Prophete Esaië de crier à plein gosier, *Quand tu vois celui qui est nud & mesmes tu le couvres, & que tu ne caches point ta face arriere de sa chair, Adonc ta lumiere s'eclorra comme l'aube du jour, ta justice ira devant toi, & la gloire de l'Eternel sera*

Iob 34.  
11.Ps. 34. 8.  
16. 18.

Es. 58. 7.

*Sera ton arriere garde.* Mais quelcun dira, Comment faut-il entendre ce que le Prophete dit *Qu'il a exercé justice & jugement* ? Pretend-il d'estre juste & sans aucun defect ? croit il d'avoir parfaitement accompli la Loi de Dieu, & que sa sainteté soit venuë en vn tel point qu'il puisse s'asseurer là dessus, & y fonder cette assurance que Dieu en consideration de ses bonnes œuvres ne lui peut pas refuser sa protection ? A cela nous disons que l'on peut proposer ses œuvres à Dieu, ou selon la Loi, ou selon la grace ; ou pour estre examinées à la rigueur de sa justice, ou selon la douceur de sa misericorde. En la première sorte les Anges ne peuvent pas subsister devant lui, leur lumiere n'est que tenebres, & les Cieux ne sont pas purs en sa présence ; c'est ce qui faisoit dire à Iob que si Dieu *vouloit entrer en conte avec lui de mille articles il ne pourroit pas repondre à vn seul.* C'est le sentiment de tous les vrais fideles, qui reconnoissent avec Esaïe que leurs *justices ne sont qu'un drap souillé.* La Loi est vn ministère de mort, elle frappe de malediction tous les hommes parce qu'ils sont tous

PSEAV. CXIX, v. 121. jusq. 125. 562  
 pecheurs; il n'y en a aucun qui soit à cou-  
 vert de cet anatheme, *Maudit est quicon-*  
*que n'est permanent &c.* Mais par le be-  
 nefice de l'alliance de grace fondée sur  
 la satisfaction & sur la justice de Jesus  
 Christ, nous pouvons presenter à Dieu  
 nos bonnes œuvres, comme des sacrifi-  
 ces agreables, estans persuadez qu'il les  
 verra de bon œil, parce qu'il en couvrira  
 les defauts par sa bonté; & qu'il les con-  
 siderera comme les productions de son  
 Esprit. C'est un bon pere qui suporte les  
 foibleffes de ses enfans, & qui regarde  
 plustot ce qu'il y a de bon en nous du  
 sien, que ce que nous y mettons de de-  
 fectueux du nostre; *Ils seront miens* ( dit-il  
 Mala. 3. ) *lors que je mettray à part mes pre-*  
*cieux joyaux, & je leur pardonneray ainsi*  
*qu'un chacun pardonne à son fils qui le sert.*  
 C'est ce qui fait dire à notre Prophete  
 au Pseau. 103. *Que l'Eternel est pitoyable,*  
*misericordieux & abundant en gratuité, Qu'il*  
*ne nous fait point selon nos pechez, qu'il ne*  
*nous rend pas selon nos iniquitez. Qu'autant*  
*que les Cieux sont elevez par dessus la terre*  
*sa gratuité est grande par dessus ceux qui le*  
*reverent. Qu'il eloigne nos forfaits autant que*  
*l'Orient est éloigné de l'Occident, & que de*  
 N n      telle.

*telle compassion qu'un pere est emeu envers ses enfans, de telle compassion est emeu l'Eternel envers ceux qui le reverent. C'est en cette alliance que nous osons produire nos œuvres, comme des marques de notre foy & de notre sincere repentance. Pourveu que notre cœur soit net de toute hypocrisie, Dieu agreera cette sincerité & detoutnera les yeux de dessus nos foibleſſes. Aprenons donc ici Mes Freres, quel est le devoir des fideles & sur quoy ils peuvent fonder l'esperance de la protection du Seigneur; ce n'est pas seulement sur une profession exterieure du service de Dieu qui est commune aux bons & aux meschans; mais sur la profession qu'ils font de vivre en la crainte & de s'appliquer à la sanctification, *Chemins en lumiere, comme Dieu est lumiere, le sang de Christ les nettoye de tout peché. Estans couverts de justice comme d'un halecret ils repoussent tous les dards enflammez du malin: Cependant il ne faut pas s'imaginer que l'assistance qu'on doit esperer de Dieu en vivant en la crainte aille jusques à nous maintenir toujours dans une profonde tranquillité exempte de toutes sortes de traverses; la condition en laquelle**

*I. Jean*  
1.7.

*Eph. 5.*

quelle Dieu veut que son Eglise vive pendant qu'elle est sur la terre, ne nous permet pas de croire que nous devons estre traittez avec tant d'indulgence: Aussi vous voyez que lors que David faisoit cette priere, il estoit dans la souffrance & attaqué de divers ennemis. Que pouvons nous donc attendre de la bonté de Dieu en nous estudiant à luy plaire? C'est de ne pas succomber sous la violence de nos maux, mais de sentir sa main qui deployera sa vertu pour notre delivrance. Il permettra bien que nous entrions dans le combat, mais il nous en rendra victorieux: Il souffrira bien que nous soyons jettez dans la fournaise & dás la fosse des lions, mais il nous en fera sortir sans estre consumez ni dechirez: Il nous laissera bien entrer dans la vallée d'ombre de mort; mais il y sera avec nous, son baton & sa houlette nous y consoleront: Il nous fera passer par le feu & par l'eau, mais il nous mettra aussi tost en un lieu de rafraichissement. Aussi notre Prophete ne dit pas, Eternel je te prie que je ne sois jamais mis à l'epreuve, mais que je passe ma vie dans les plaisirs d'une continuelle prosperité; Il dit

N n 2. seule-

Pf. 37.  
24.

seulement. *Eternel ne m'abandonne pas à ceux qui me font tort : C'est tout ce que nous pouvons demander à Dieu en foy, & conformément à sa volonté par laquelle il nous assure, Qu'il rachette l'ame de ses serviteurs, & que personne de ceux qui se retirent vers luy ne sera détruit, Que si le juste tombe il ne sera point dejeté tout outre parce que l'Eternel luy soutient la main.*

Telle est la protection que Dieu promet au fidele & que son Prophete luy demande. Pour cela il employe un terme considerable disant, *Pleige ton serviteur*, C'est à dire, Employe ta vertu & ta force au defaut de la mienne; mes ennemis sont trop puissans pour moy, je suis incapable de leur resister, mais dans mon extreme foiblesse je recours à toy, & s'il te plaist te ranger de mon parti je seray assez fort, je verray infailliblement ma delivrance & leur ruine. Ainsi ce saint homme donne gloire à Dieu, en reconnoissant d'un costé sa grandeur & de l'autre sa propre infirmité. Car comme parmi les hommes il faut qu'un debiteur soit destitué de credit & de moyens, quand il est obligé de rechercher un pleige qui cautionne pour luy  
 envers

PSEAV. CXIX, v. 121. jusq. 125. 565  
 envers son creancier, car s'il avoit de-  
 quoy payer content, ou qu'on le creut  
 bon & solvable, on n'exigeroit point de  
 caution; ainsi David demandant à Dieu  
 qu'il le veuille *pleiger*, avouë par là sa  
 misere & sa povreté. C'est ce qu'il ex-  
 prime encore quand il ajoute, *Que les*  
*orgueilleux ne me fassent tort.* Car par ces  
 orgueilleux il designe les Courtisans de  
 Saul qui le regardoyent avec dedain  
 comme un povre fugitif, qui estant de-  
 cheu de la faveur du Roy estoit mespri-  
 sé & abandonné d'un chacun. Et ici vous  
 remarquerez la coutume du monde qui  
 ne fait estat des personnes que selon leur  
 bonne ou mauvaise fortune, comme on  
 parle; Vn homme est il élevé en quelque  
 charge eminente & dans la faveur du  
 souverain, il est honoré & caressé d'un  
 chacun, c'est à qui luy fera mieux sa  
 Cour: mais s'il vient à tomber par son  
 malheur ou par sa faute, il est aussi tost  
 abandonné de tous; ceux qui luy estoient  
 les plus soumis, deviennent les plus fiers;  
 les inclinations des hommes changent  
 avec leur condition. Mais sous ce nom  
*d'Orgueilleux*, le Prophete entend gene-  
 ralement tous ses ennemis qui le perse-

N n 3 cutoyent

cutoyent sans qu'il leur en eut donné aucun sujet ; Car l'Escriture Sainte donne ce nom à tous les meschans, parce que l'orgueil est non seulement la marque qui les fait connoitre, mais la cause de leur malice. Ils ne sont tels que parce que la vanité dont ils sont remplis les aveugle tellement qu'ils ne veulent reconnoitre personne au dessus d'eux qui leur face la Loy: ils ne peuvent pas mesme se soumettre à Dieu ni à ses commandemens; ils ne le veulent pas reconnoitre comme l'auteur de toute bonne donation. ils attribuent tous leurs succès à leur force & à leur prudence, & executent tout ce qui leur vient en la pensée sans crainte de Dieu ni de ses jugemens : C'est ainsi que le Prophete les depeint au Pseaume 10. *Le meschant (dit-il,) par son orgueil poursuit ardemment l'affligé, il se glorifie du souhait de son ame & despite l'Eternel : Le meschant haussant sont nés ne fait conscience de rien. Toutes ses pensées sont qu'il n'y a point de Dieu ; Tes jugemens sont etoignez de luy il souffle contre ses adversaires : & au Pseaume 73. L'orgueil les environne comme un carquant, Ils mettent leur bouche aux Cieux ; & leur langue trotte*  
*parmi*

PSEAV. CXIX, v. 121. iusq. 125. 567  
*parmi la terre.* La fierté de ces orgueil-  
 leux dont notre Prophete se plaint, avoit  
 éclaté contre luy jusques au bout, &  
 l'avoit presque reduit à l'extremité; C'est  
 ce qu'il tesmoigne quand il ajoute, *Les*  
*yeux me sont defaillis en attendant ta deli-*  
*vrance.* Il veut par là signifier deux cho-  
 ses. L'une que ses forces estoient abba-  
 tues, & qu'il estoit en un estat desesperé  
 selon le monde: Car c'est ainsi, que Dieu  
 agit assez souvent envers ses enfans, il  
 ne leur fait pas sentir son secours pédant  
 qu'il leur reste quelque ressource du co-  
 sté de la terre, il attend à le leur envoyer  
 à l'extremité, pour leur oster tout sujet  
 de vanité, & pour les contraindre d'a-  
 vouër que la gloire de leur delivrance  
 doit estre uniquement raportée à Dieu  
 seul: Comme David le reconnoit au  
 Pseau. 116. *Les cordeaux de la mort (dit-il)*  
*m'avoient environné, les detresses du sepul-*  
*cre m'avoient rencontré: Mais j'invoquay le*  
*nom de l'Eternel, & il retira mon ame de la*  
*mort, mes yeux de pleurs & mes pieds de tre-*  
*buschement;* l'Apôtre Saint Paul remar-  
 que en termès exprès la cause de cette  
 conduite de Dieu envers ses enfans, 2.  
 Cor. 1. *Nous avons esté chargez à outrance*

plus que nous ne pouvions porter, tellement que nous avons esté en extreme perplexité mesme de la vie, mesme nous nous sommes veu comme si nous avions desia receu sentence de mort, afin que nous n'eussions pas confiance en nous mesmes, mais en Dieu qui resuscite les morts. L'autre chose que le Prophete veut signifier c'est qu'il sentoit sa foy comme defaillante & dans une grande foiblesse; il avouë souvent ailleurs ces pasmoisons spirituelles, comme au Pseau. 143. où il s'escric, *ô Eternel haste toy, respon moy, Car l'esprit me faut, ne cache pas ta face arriere de moy*: & au Pseau. 31. *Je disois lors que je me suis laissé ecouler, Je suis retranché de devant tes yeux*. Ce n'est pas que la foy des esleus puisse defaillir entiere-ment, mais elle n'est pas toujours dans la mesme vigueur, par fois ce n'est qu'un lumignon fumant, & qu'un feu caché sous la cendre, mais il ne s'esteint jamais; elle est ebranlée, mais elle n'est pas abbatue; le fidele tombe, mais la main de Dieu le releve; il acomplit sa vertu dans leur infirmité & les fait perseverer jusques à la fin; Nous en avons l'exemple en David qui en ses plus violentes tentations recouroit toujours à Dieu par la priero

priere luy disant, *Mon Dieu, mon Dieu* pourquoy m'as tu abandonné; où vous voyez qu'au meisme temps qu'il se plaint d'estre abandonné, il appelle par deux fois le Seigneur *son Dieu*, pour montrer que sa foy s'attachoit à luy en ses plus rudes epreuves. Et au Pseaume 42. il se censure foy-mesme de son peu de foy, & se fait comme honte de sa foiblesse, *Mon ame* (dit-il) *pourquoy t'abas-tu & pourquoy fremis tu dedans moy; Attens toy à l'Eternel car je le celebreray encore, son regard est la delivrance mesme.* En ce lieu le Prophete appuye sa foy sur deux fondemens inbranlables, l'un est la promesse de Dieu, & l'autre sa justice. Il exprime le premier en ces mots, j'attens ta delivrance selon *ton dire*, c'est à dire, conformement à ta parole & aux promesses que tu m'as données de me faire surmonter tous les obstacles & de m'élever à la dignité Royale. C'est là le véritable appuy de notre foy, car elle vient de l'ouïe & l'ouïe de la parole de Dieu. Nous n'avons pas une promesse particuliere comme David l'avoit eüe de la part de Dieu par la bouche du Prophete Nathan, mais nous en avons de generales

dans

dans toutes les Escritures où le Seigneur prend le soin de nous assurer qu'il ne nous délaissera point dans les difficultez où nous nous trouverons engagez pour sa gloire, que l'issue en sera toujours heureuse pour nous & glorieuse pour luy, *Qu'il sera notre Soleil & notre bouclier; que quand nous passerons par les eaux il sera avec nous, & que quand nous passerons par les fleuves ils ne nous noyeront point, parce qu'il est le Saint d'Israël notre Sauveur; Qu'il ne permettra pas que nous soyons tentez outre nos forces, mais qu'avec la tentation il nous enverra l'issue.* Sur ces promesses nous devons posséder nos âmes par notre patience, & nous consoler contre les machinations du monde & de l'enfer. Le deuxième appui sur lequel notre Prophète s'assure c'est la justice de Dieu: *l'ay attendu le dire de ta justice.* Dans l'Ebreu ce mot que l'on traduit ordinairement *justice*, signifie le plus souvent la bonté de Dieu & sa miséricorde, comme au Pseaume 51. où David demandant pardon à Dieu de son crime en l'affaire d'Urie fait cette priere, *ô Dieu delivre moy de tant de sang & ma langue chantera hautement ta justice*; chacun reconnoit assez que

que

PSEAV. CXIX, v. 121. jusq. 125. 571  
 que là le mot de justice ne signifie pas  
 cette vertu de Dieu qui punit les pé-  
 chez, car elle est inexorable & par tout  
 où elle voit le crime elle le chastie, il  
 entend par là la miséricorde de Dieu qui  
 est l'asile & la consolation des pecheurs  
 repentans. Ainsi au Pseaume 112. où il est  
 parlé d'un homme de bien qui est chari-  
 table envers les povres, *Il a épars* (est il  
 dit) *il a donné aux povres, sa iustice, demeu-  
 re eternellement; Sa iustice*, c'est à dire, le  
 fruit de ses aumosnes & de sa liberalité.  
 Et au Pseaume 40. le terme de *iustice* est  
 expliqué par ceux de *fidélité & de gra-  
 tuité. Je n'ay point caché ta justice au milieu  
 de mon cœur, i ay déclaré ta fidélité & la de-  
 livrance que tu m'as donnée, ie n'ay point celé  
 ta gratuité & ta verité:* au Pseaume 143. 1. 2.  
*Eternel écoute ma requeste, repon moy à cause  
 de ta justice,* c'est à dire, par ta bonté &  
 selon tes compassions, car il est ajouté au  
 verset suivant, *Et n'entre point en iuge-  
 ment avec ton serviteur.* Ce mot se trouve  
 employé en mesme sens au Nouveau  
 Testament, comme quand il est dit de  
 Ioseph, que lors qu'il eut aperceu que la  
 Vierge Marie son accordée estoit en-  
 ceinte ne fachât pas que c'estoit l'œuvre  
 du

du Saint Esprit, il faisoit resolution de la renvoyer secrettement afin de ne la pas diffamer, d'autant qu'il estoit *iuste*, c'est à dire charitable & plein de bonté. C'est en la mesme maniere qu'il faut prendre ce que dit S. Iean. *Si nous confessons nos pechez Dieu est fidelle & iuste pour nous les pardonner.* Il le faut entendre au mesme sens en notre texte, où le Prophete demande à Dieu qu'il le delivre selon les promesses qu'il luy en a faites par sa misericorde. Ce qu'il dit en suite fait voir que c'est ainsi qu'il l'entend disant, *Agi envers ton serviteur selon ta gratuité.* Car c'est comme une explication de ce qui precede, & une espeece de correction; parce qu'il avoit dit, *J'ay exercé jugement & justice, ne m'abandonne point à ceux qui me font tort;* afin qu'il ne sembler pas qu'il se glorifiast de sa propre justice, il declare qu'il n'espere rien que de la pure gratuité de son Dieu: Il savoit bien en sa conscience qu'il estoit pecheur, ses offenses luy revenoyent devant les yeux, il ne voyoit que tout sujet de desespoir pendant qu'il s'arretoit sur ce qu'il pouvoit avoir d'avantageux en luy mesme, c'est pourquoy il reconse à toute autre chose,

chose, & ne met sa confiance que sur les compassions infinies de Dieu. C'est là l'unique refuge du fidele, C'est là où nous trouvons un throsne de misericorde accessible aux plus grands pecheurs; C'est là où le Seigneur nous ouvre les thresors de sa grace; C'est là où l'enfant prodigue est receu à bras ouverts par son pere, lors qu'il se vient jeter à ses pieds; C'est là où le povre peager qui baiffe les yeux, qui frappe sa poitrine & qui s'ecrie *Seigneur sois propice à moy qui suis un povre pecheur*, reçoit sa grace & est renvoyé justifié en sa maison; C'est là & non ailleurs où nous devons nous adresser avec David, lors que nous sommes chargez & travaillez, difans avec luy, *Agis envers ton serviteur suivant ta gratuité.*

Il demande encore à Dieu une autre faveur, à sçavoir, d'estre instruit en la connoissance de sa parole, *Ren moy intelligent*, dit-il, *enseigne moy tes statuts, afin que je sache tes tesmoignages.* Il estoit alors dans la souffrance & cependant au lieu de souhaiter simplement d'estre delivré du mal qui le pressoit il prie le Seigneur qu'il luy done la connoissance de sa Loy; ne sont ce pas là des choses bien différentes

rentes & qui n'ont point de rapport entre elles ? Quand il sera plus savant aux misteres de la Loy, en sera t'il plus heureux; sera t'il moins sensible aux attaques de ses ennemis ? Oui sans doute *Mes Freres;* car, c'est dans la parole de Dieu où se trouvent les remedes à tous nos maux; C'est là où est le vray baume de Galaad qui guerit toutes nos playes ; c'est là où on trouve les solides consolations contre les afflictions les plus ameres, comme notre Prophete l'avoit reconnu par sa propre experience, ce qui luy fait dire en ce mesme Pseaume vers. 50. *C'est ici ma consolation en mon affliction que ton dire ou ta parole m'a remis en vie.* C'est l'arsenal où nous trouvons toutes les armures de

*Eph. 4.* Dieu afin de pouvoir resister au mauvais jour. C'est par cette espée de l'esprit que nous transperçons tous les ennemis de notre repos, il ne s'en presente aucun contre qui elle ne nous defende : Contre la povreté elle nous suggere, *Que le peu du juste vaut mieux que l'abondance des meschans ; Que la benediction de Dieu est la seule qui nous enrichit ; Que notre thresor est au Ciel ; & que les vrayes richesses sont celles où le larron n'a point d'accès, & que la rouille ne peut*

PSEAV. CXIX, v. 121. jusq. 125. 575  
*peut pas gaster.* Contre le mépris, elle nous apprend que la qualité d'enfans de Dieu, vaut mieux que toutes les grandeurs de la terre; *Qu'il vaut mieux estre simple portier en la maison de Dieu, que d'avoir des Palaix au tabernacle des meschans; Qu'apres avoir esté rebuté comme la ballieure du monde, un jour Dieu nous mettra à part entre ses plus précieux joyaux; & que si les hommes nous mesprisent, les Anges nous regardent comme les compagnons de leur gloire.* Dans les exils, elle nous represente que nous sommes estrangers & voyageurs sur la terre, mais que nous avons au Ciel, *une Cité permanente de laquelle Dieu est l'architecte & le bastisseur, qu'en notre fuite Dieu sera notre retraite, qu'il nous couvrira de l'ombre de ses ailles, que sa face ira devant nous, & qu'enfin sa providence nous adressera quelque petite Segor où notre ame vivra.* Toute la parole de Dieu est pleine de semblables consolations que le fidele goute avec plaisir dans ses maux. Voila pourquoy David demande à Dieu dans les fiennes, *Qu'il luy enseigne ses statues, qu'il le rende entendu & qu'il luy face savoir ses temoignages.* Quelcun pourra dire,  
Est-

Est-ce une chose si difficile que d'entendre la Loy de Dieu? Les preceptes qu'elle donne ne sont ils pas clairs & faciles d'eux-mesmes, comme Dieu le disoit aux Israëlites Deut. 30. *Ce commandement que ie te commande aujourdhuy n'est pas trop haut pour toy & n'en est pas loin; Il n'est pas aux Cieux pour dire, Qui est-ce qui montera pour nous aux Cieux & nous l'aportera pour nous le faire entendre, afin que nous le fassions? Aussi n'est-il pas outre la mer pour dire, qui passera outre la mer pour nous & nous l'aportera afin que nous le fassions? Cette parole est près de toy, en ta bouche, en ton cœur pour la faire.* Puis que Dieu nous a donné sa Loy pour reigler nos actions, & nous prescrire comment nous nous devons conduire tant envers luy que les uns envers les autres, elle ne pourroit pas servir à ce dessein là, si elle estoit couchée en des termes que nous ne peussions pas comprendre: Pour estre la lumiere de nos pieds & le flambeau de nos sentiers, il faut qu'elle répande les rayons de sa connoissance en nos esprits: D'où vient donc que David demande ici & souvent ailleurs que Dieu luy en donne l'intelligence? Si elle est obscure pour un grand

grand Prophete, qui dit qu'*il a surpassé en connoissance tous ceux de son age*, combien plus le sera t-elle au commun des fideles ? A cela nous disons que le sens de la Loy est facile à entendre, mais la difficulté consiste à l'entendre de telle sorte qu'on la mette en execution ; La Loy justifie non pas ceux qui la savent, mais ceux qui la font : Il ne suffit pas d'entendre la parole de Dieu si on ne la garde. Il faut donc distinguer entre une connoissance purement superficielle qui reside en l'esprit, & une connoissance efficace qui porte la volonté à la pratique des vertus & à la fuite des vices. Les Philosophes ont tres-bien distingué entre l'entendement theoretique qui s'arreste à la nue contemplation des choses sans passer plus avant ; & l'entendement pratique qui porte à l'action. Or ces deux manieres d'entendre les choses sont tellement differentes l'une de l'autre, qu'il arrive souvent que l'un se determine tout au contraire des lumieres qui sont en l'autre. Car quand on se laisse aller dans quelque peché, ce n'est pas le plus souvent par defect de connoissance dans l'entendement theoretique, mais par la

O o violence

violence des passions qui prevaient dans le pratique & qui le determinent au mal. Ainsi quand David s'abandonna à l'adultere, il n'ignoroit pas que ce peché là ne fust defendu par la Loy de Dieu; mais en ce moment là l'idée d'un plaisir desordonné qu'il se promettoit, prevalut en son esprit par dessus la connoissance qu'il avoit de son devoir. Ainsi lors qu'Achan deroba de l'interdit, le lingot d'or & la manteline, il savoit bien qu'il faisoit mal, mais son avarice l'eblouit tellement qu'il n'eust aucun egard à la deffence qu'il savoit qui avoit esté faite de toucher à aucune des choses qui avoyent esté prises sur les ennemis. L'Apôtre au 7. chap. des Romains explique au long cette doctrine, Il y represente un homme qui a, par le moyen de la Loy, la connoissance du bien & du mal, mais qui est pourtant tellement esclave de sa passion qu'il se laisse entraîner à pecher contre sa connoissance, *Je trouve cette Loy, dit-il, qui est en moy, c'est que quand ie veux faire le bien, le mal est attaché à moy: Car ie prens plaisir à la Loy de Dieu quant à l'homme de dedans; mais ie voy une autre Loy en mes membres qui bataille contre la Loy de*

*mon*

*mon entendement, & qui me rend prisonnier à la Loy de peché; qui est en mes membres.*

Par où vous reconnoissez combien est nécessaire la priere que fait le Prophete à Dieu qu'il luy plaife luy enseigner ses statuts, c'est à dire, qu'il luy face la grace de la savoir pour la pratiquer. Car il parle de l'entendement pratique qui est naturellement aveugle & plongé dans les tenebres du vice, qu'il faut qu'il dissipe par la vertu de son esprit, pour le déterminer au bien. S'il n'estoit question que d'une simple connoissance nous en avons assez naturellement, *Ceux là mes-* Rom. I.  
*mes qui n'ont point de Loy sont Loy à eux-mesmes, ils montrent l'œuvre de la Loy écrite en leurs cœurs, leurs consciences s'excusans ou s'accusans.* Ils n'ignorent pas le droit de Dieu, mais ce qui les rend inexcusables, c'est parce *qu'ayans connu Dieu ils ne l'ont pas glorifié comme Dieu;* Ils ont bien sceu la volonté du maistre, mais ils ne l'ont pas faite; Les convoitises desreiglées ont offusqué les lumieres de la raison, & l'amour du monde a prevalu par dessus celuy de la sanctification. L'homme animal ne peut pas gouter les choses qui sont de l'Esprit de Dieu, la Loy est spi-

rituelle & il est charnel; outre cela le Dieu de ce siècle aveugle leurs esprits & y jette les nuages de l'erreur & du vice. Il faut que Dieu chasse ces tenebres par la vertu de son Esprit, qu'il face tomber ces ecailles, & qu'il ouvre nos yeux, afin que nous puissions voir les merveilles de sa Loy, & obeir à ce qu'elle nous commande. C'est ainsi que Dieu enseigne ses enfans en leur donnant le vouloir & le parfaire, en escrivant sa Loy dans leurs cœurs, & il est dit de ceux à qui il fait cette grace, *Qu'ils sont enseignez de Dieu qu'il leur a donné un cœur pour entendre, & leurs yeux de leurs entendemens illuminez*; Tous les autres sont traittez d'ignorans, d'aveugles & d'insensez, *Celuy qui dit i'ay connu Dieu & ne garde point ses commandemens il est menteur, & verité n'est point en luy*. Le Prophete pour obtenir de Dieu l'instruction qu'il luy demande, luy allegue qu'il est son serviteur, c'est à dire, qu'il s'estudie à luy obeir & à le servir selon sa volonté, comme il le declare au Pseaume 40. disant, *I'ay pris plaisir à faire ta volonté, de fait ta Loy est au dedans de mes entrailles*. C'est à ceux qui sont ainsi disposez que le Seigneur a outre

tous

I. Jean  
2. 4.

PSEAV. CXIX, v. 121. *iusq. 125.* 581  
tous les jours de nouvelles graces, il  
commet des talens à ceux qui ont fait  
valoir les deniers qu'il leur avoit remis,  
*son secret est pour ceux qui le craignent &  
son alliance pour la leur donner à connoitre.*  
*Si quelcun m'aime,* dit le souverain Do-  
cteur Jean 14. *il gardera ma parole & mon  
pere l'aimera & nous viendrons à luy & fe-  
rons demeure chez luy.* Ce qui nous doit  
servir d'un puissant eguillon pour nous  
animer à l'obeissance de ce bon Sei-  
gneur, qui se plaist à ajouter grace sur  
grace à ceux qui luy obeissent, qui les  
honore ici bas de sa connoissance, &  
qui les admettra un jour en la contem-  
plation de sa face, où ils seront transfor-  
mez en son image de gloire en gloire.

Mais il est temps de clore ce propos  
& de nous faire l'application de ce que  
nous venons d'entendre. Premièrement  
quand vous voyez David, quoy qu'il fust  
l'homme selon le cœur de Dieu, qui est  
dans l'oppression & qui se trouve telle-  
ment pressé par la malice de ses enne-  
mis, qu'il dit *que ses yeux defaillent,* c'est à  
dire que sa patience est presque epuisée.  
Apprenons y quelle est la condition des  
fideles pendant qu'ils vivent sur la terre,

O o 3      quoi

quoy que Dieu les aime, il ne veut pas pourtant qu'ils y passent leur vie dans les delices & parmi les applaudissemens du monde, ils y sont comme en un pais ennemi exposez à la haine & aux injures. Ne nous en etonnons pas, *Mes Freres*, il y a toujours eu & y aura toujours inimitié entre la semence de la femme & celle du serpent : Notre condition n'est pas meilleure aujourd'huy qu'estoit celle des anciens fideles, au contraire on peut dire qu'il en est de la malice du monde comme du Crocodile qui tant qu'il est en vie va toujours grossissant, voila pourquoy au lieu qu'en la Genese il est representé comme un serpent, en l'Apocalypse il en est parlé comme d'un Dragon. Quand il nous persecute il fait son mestier, faisons aussi le nostre *Mes Freres*, qui est de porter constamment notre Croix. Mais comme David dans ses maux a eu recours à Dieu par la priere implorant son secours & attendant sa delivrance; ayons aussi là mesmes notre refuge & notre asile; que ce soit là notre force & nos armes, il n'en est point au monde de plus puissantes & de plus assurees, *Celuy qui se retire en la cachette du*  
*Souverain*

*Souverain se loge à l'ombre du Tout-puissant, sous une si haute protection nous n'avons rien à craindre. Sur tout souvenons nous que le Prophete demande bien à Dieu qu'il ne l'abandonne point à ceux qui luy font tort, mais c'est après avoir dit qu'il a fait jugement & justice, pour y aprendre que si nous voulons que Dieu n'abandonne pas notre protection, nous ne devons point abandonner son service, Car (comme disoit l'aveugle né) Dieu n'exauce point les pecheurs, mais celuy qui fait sa volonté, il l'exauce. Vivons donc en sa crainte, & son Nom sera comme une muraille de feu à l'entour de nous; ayons le soin de le bien servir & il prendra celuy de nous garder selon la promesse qu'il en faisoit à son Israël Deut. 28. Si tu obeis soigneusement à la voix de l'Eternel ton Dieu & que tu prennes garde à faire tous ses commandemens, l'Eternel fera que tes ennemis qui s'eleveront contre toy seront battus devant toy: ils sortiront contre toy par un chemin, & par sept chemins s'enfuiront devant toy. Faisons justice & jugement, & Dieu nous fera sentir les effects de sa faveur & de sa misericorde; il nous soutiendra par sa puissance, il nous*

consolera par son Esprit, il accomplira sa  
 vertu en notre foiblesse; il nous rendra en  
 toutes choses plus que victorieux, non  
 seulement des hommes, mais des maledi-  
 ctions de la Loy, de la malice du Diable  
 & de la mort. Car il nous a donné son Fils  
 pour estre notre pleige, qui a payé de  
 son propre sang le prix de notre rançon:  
*Il a esté fait malediction pour nous, afin que  
 nous fussons benediction de Dieu en luy, il  
 a porté nos langueurs, il a chargé nos douleurs,  
 l'amande qui nous aporte la paix a esté mise  
 sur luy & par sa meurtrissure nous avons la  
 guerison.* Dieu le pere a tesmoigné en le  
 resuscitant des morts, qu'il acceptoit sa  
 caution & que sa justice estoit satisfaite;  
 ainsi estans desormais unis à luy par une  
 vraye foy, nous n'avons plus d'ennemis  
 à craindre, nous pouvons dire en tou-  
 te assurance, *Si Dieu est pour nous qui est  
 ce qui sera contre nous? Qui nous separera de  
 la dilection de Christ? sera ce. appression, ou  
 rage, ou persecution &c. Ainsi qu'il est  
 escrit nous sommes livrez à la mort pour l'a-  
 mour de soy, &c. Ainsi en toutes choses nous  
 sommes plus que vainqueurs par celuy qui  
 nous a aimés.*

SERMON  
 XVIII.

SER-